

PROVENCE TAI-JITSU

association Loi 1901, section

TAI-JITSU / KARATE DEFENSE

Bulletin d'adhésion saison 2021/2022

Nom.....Prénom.....
Date et lieu de naissance.....Sexe.....
Adresse.....
Nom et Prénom du responsable légal.....
Téléphone Email.....
Personne à prévenir en cas d'urgence.....
Indication de problème de santé de l'enfant (allergie, opération récente.....)
.....

Cotisation Annuelle ou Trimestrielle : 2 cours /semaine

Septembre : Licence obligatoire soit 80 euros + 20 euros (septembre)

1er trimestre (oct,nov,dec) : 60 euros

2ème trimestre (jan, fév, mars) : 60 euros

3ème trimestre (avril, mail, juin) : 60 euros

ou année complète soit : 80 euros + 200euros = 280 euros

Au moment de l'inscription :

Fournir obligatoirement un certificat médical, de moins de trois mois, mentionnant l'aptitude à la pratique du Tai-Jitsu, karaté défense.

Modalités de paiement :

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques (à l'ordre de Provence Tai-Jitsu) et espèces. Il est possible de faire jusqu'à 4 chèques qui seront encaissés au cours de l'année (les chèques sont encaissables à partir du 10 du mois ou à échéance fixe à la demande expresse de l'adhérent). La licence doit obligatoirement être payée à l'inscription.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer le Tai Jitsu, karaté Défense.

En tant qu'adhérent, il devra s'engager à respecter les règles du sport pratiqué.

Date : Signature :

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e)

Autorise Refuse

d'être pris(e) en photo et/ou film lors de manifestations organisées par l'association d'utiliser ces mêmes images et/ou

vidéos à des fins de communication (affiches, articles, presse...)

Date : Signature :